SESSION 2021
Métropole - Réunion

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE
E7-1 ÉPREUVE INTÉGRATIVE

Option : Développement et animation des territoires ruraux

Durée : 240 minutes

Matériel(s) et document(s) autorisé(s) : **Aucun**

Le sujet comporte 19 pages

SUJET

LE PAT DU PAYS DE LA DÉODATIE

Le contexte :

Prévus dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (article 39), les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) s'appuient sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, du besoin alimentaire du bassin de vie et identifiant les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire. Il s'agit d'une démarche volontaire et collective rassemblant les acteurs intéressés qui cherchent et mettent en œuvre des solutions concrètes pour relocaliser sur le territoire une agriculture et une alimentation durables.

Le Pays de la Déodatie est situé dans la région Grand Est et s'étend sur le versant ouest du Massif des Vosges. Son territoire couvre presque totalement le département des Vosges.

La situation :

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de la Déodatie, ainsi que la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et la Communauté de Communes de Bruyères, Vallons des Vosges souhaitent se lancer dans un Projet Alimentaire Territorial (PAT).

Votre mission :

Vous avez été recruté(e) par la chargée de mission et coordinatrice de pôle du PETR pour contribuer au lancement du projet.

QUESTIONS

1. Évaluer la pertinence de la création d'un PAT sur le territoire du Pays de la Déodatie. **(5 points)**
2. Évaluer l'intérêt de transposer sur le territoire du Pays de la Déodatie les thématiques choisies par le PAT Sud 54 (cf. **document 8**). **(4 points)**
3. Proposer une démarche de projet pour que le PAT du Pays de la Déodatie se mette en œuvre. **(7 points)**
4. Rédiger un argumentaire à destination des élus du PETR afin de les convaincre de soutenir ce PAT. **(4 points)**

NB : Quelle que soit la réponse apportée à la question 1, vous traiterez les questions suivantes en supposant que le projet est mis en œuvre.

Liste des documents

Document 1 : Carte et photographie du PETR du Pays de la Déodatie

Document 2 : Données statistiques sur le Pays de la Déodatie

Document 3 : Extrait du rapport sur l'élaboration de la Charte paysagère du Pays de la Déodatie

Document 4 : Extrait d'une fiche action LEADER du PETR : Préserver et soutenir les activités agricoles

Document 5 : Acteurs locaux du PETR de la Déodatie et actions menées

Document 6 : Extrait du site internet du réseau régional des PAT en Grand Est

Document 7 : Plaquette de présentation des PAT du site internet agriculture.gouv.fr

Document 8 : Présentation des thématiques du PAT Sud 54 (rnpat.fr)

Document 9 : Extrait du site web PAT Terres de Lorraine

Les données et les documents sont modifiés pour les nécessités de l'épreuve.

Grille d'évaluation

Capacités évaluées :

C10 - Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en développement et animation des territoires ruraux pour faire face à une situation professionnelle.

C10.4 - Répondre à une commande professionnelle.

Questions	Critères	Barème
1- Évaluer la pertinence de la création d'un PAT sur le territoire du Pays de la Déodatie.	Prise en compte du contexte pour apprécier la pertinence du projet. Mise en évidence des éléments positifs et négatifs. Prise de position argumentée.	**/5**
2- Évaluer l'intérêt de transposer sur le territoire du Pays de la Déodatie les thématiques choisies par le PAT Sud 54 (cf. doc. 8).	Structuration de la réponse. Développement et justification des arguments. Prise de position finale.	**/4**
3- Proposer une démarche de projet pour que le PAT du Pays de la Déodatie se mette en œuvre.	Démarche claire, cohérente et réaliste. Proposition d'étapes et d'outils. Contextualisation. Justification des choix.	**/7**
4- Rédiger un argumentaire à destination des élus du PETR afin de les convaincre de soutenir ce PAT.	Pertinence et cohérence des arguments. Formulation des arguments. Identification des bénéfices attendus pour le territoire.	**/4**
	Total	**/20**

DOCUMENT 1

Carte et photographie du PETR du Pays de la Déodatie

Ce Pays comprend deux EPCI* : la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et la Communauté de Communes de Bruyères, Vallons des Vosges et compte 111 communes. La population est de 90 455 habitants (2017) et sa densité de 75 hab.km^{-2} (96 hab.km^{-2} pour la Région Grand Est).

*EPCI : établissement public de coopération intercommunale

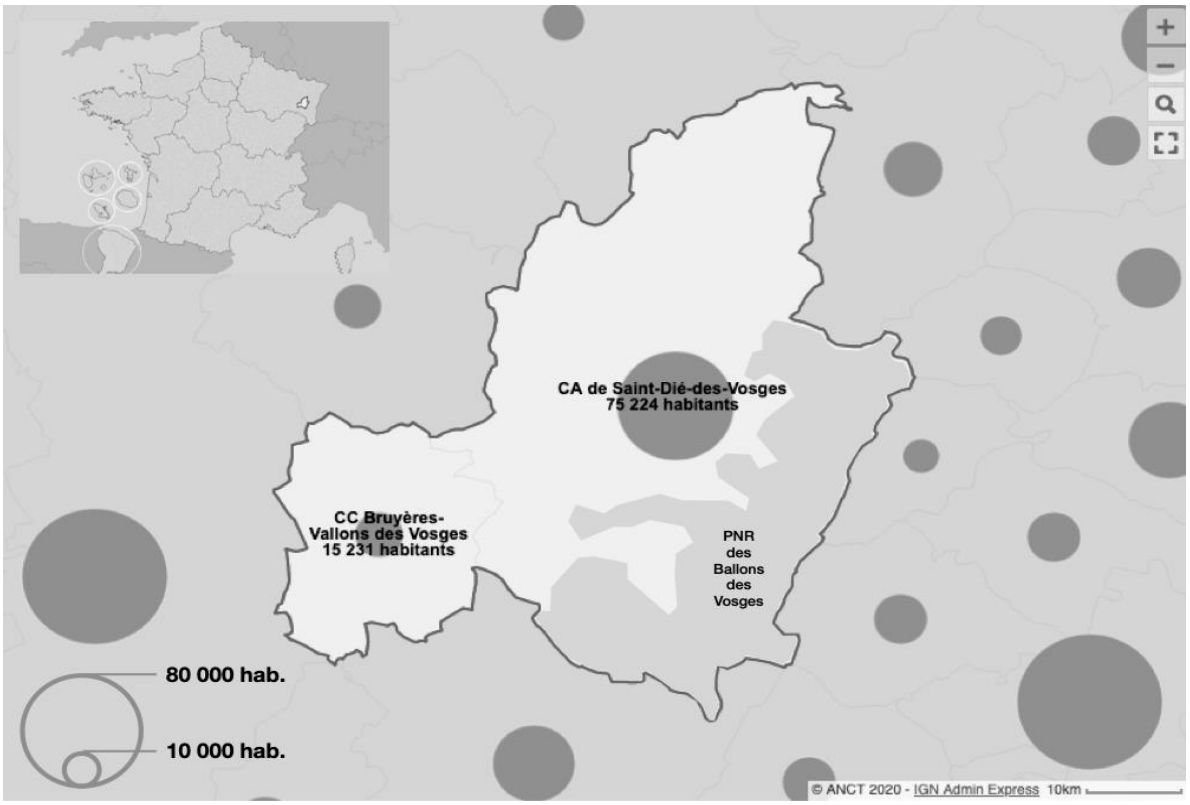

Robache (hameau de la commune de Saint-Dié-des-Vosges, France)
au pied du massif de l'Ormont. Wikipédia - Libre de droit

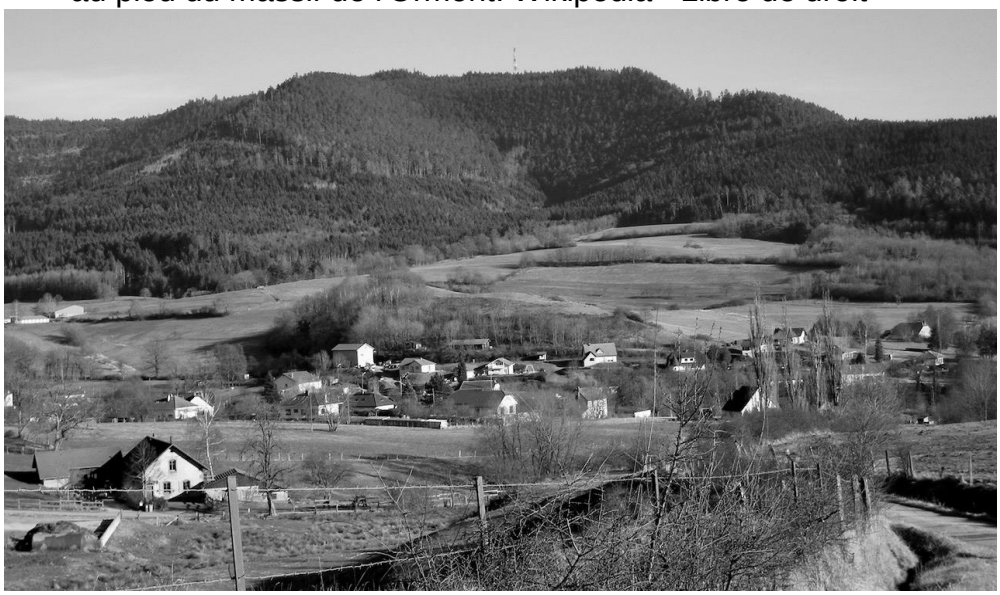

DOCUMENT 2

Données statistiques sur le Pays de la Déodatie

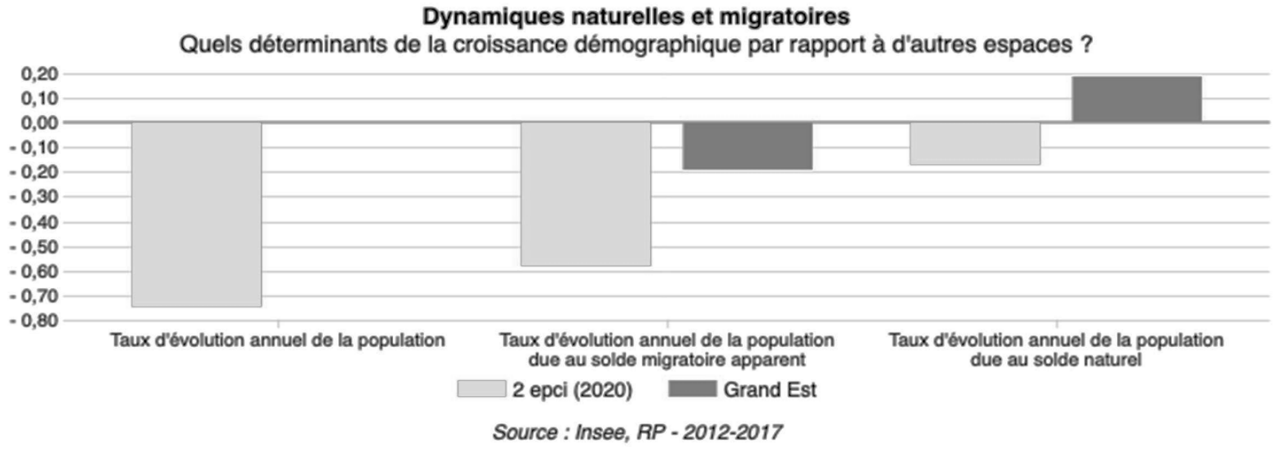

Source : Insee, RP - 2012-2017

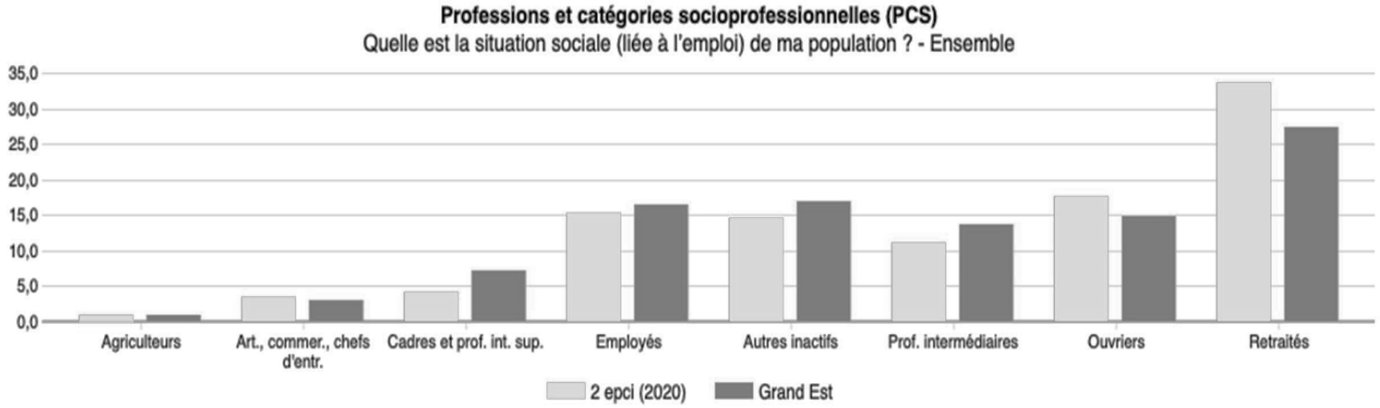

Source : Insee, RP - 2017

Emplois locaux par secteurs d'activité

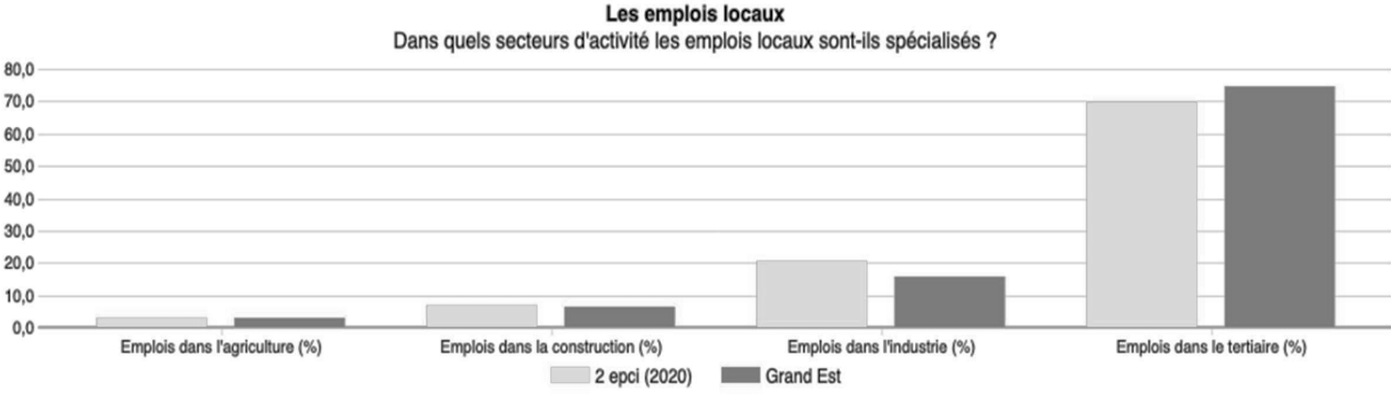

Source : Insee, RP - 2017

Revenu médian* disponible (*50 % au-dessus et 50 % en dessous) - Insee 2017

Pays de la Déodatie	19 230 €/an
Grand Est	20 310 €/an
France	20 760 €/an

DOCUMENT 3

Extrait du rapport sur l'élaboration de la Charte paysagère du Pays de la Déodatie (Rapport de 2006 mis à jour pour les besoins de l'épreuve)

Diagnostic de l'agriculture :

Depuis la Seconde Guerre mondiale, les espaces ruraux consacrés à l'agriculture sont en déclin et ont subi massivement l'extension de la forêt, notamment la plantation de résineux, mais aussi celle de l'urbanisation. Ainsi, la surface agricole du territoire, la Surface Agricole Utilisée (SAU), se limite à 19 % de la surface totale (la forêt occupant 64 % du territoire). Par ailleurs, 80 % de cette surface agricole sont occupés par des prairies permanentes.

[…] Les types de productions brossent le portrait d'un territoire traditionnellement tourné vers l'élevage bovin laitier. Il faut rechercher les causes de cette spécialisation dans des contingences territoriales qui se révèlent particulièrement contraignantes : les facteurs cumulés du climat relativement rude et humide, des fortes pentes et des sols pauvres, ont fortement conditionné la vocation herbagère du Pays.

Plusieurs constats peuvent être établis à l'échelle du Pays :

- […] Des espaces ruraux ouverts et une topographie propice à la pratique de l'agriculture.
- Des surfaces en herbe totales 3 fois supérieures à celles des terres labourables.
- Des surfaces en terres labourables proportionnellement mieux représentées dans le fond plat des vallées principales et sur les plateaux […].

En terme d'effectif, le Pays compte un peu moins d'un millier d'agriculteurs dont la moitié a plus de 50 ans. De plus, le renouvellement est faible. Ce millier d'agriculteurs peut être classé en 3 profils :

- Les plus nombreux, les « nostalgiques », qui exploitent chacun de petites surfaces de quelques hectares, ne comptent pas sur le revenu qu'ils peuvent tirer de cette activité ; il s'agit plutôt pour eux d'entretenir un patrimoine d'origine familiale, voire un petit cheptel, des chevaux par exemple, à titre de loisir ; ces structures occupent de l'ordre de 10 à 20 % de la SAU totale.
- Les doubles actifs (environ 1/5) qui exploitent un petit troupeau d'ovins ou de bovins sur des surfaces par exploitation cinq à dix fois supérieures au groupe précédent, représentant également 10 à 20 % de la SAU totale ; ces exploitants n'attendent souvent de leur activité qu'un complément de revenu.

DOCUMENT 3 (suite et fin)

- Les moins nombreux sont les agriculteurs professionnels à plein temps, c'est-à-dire ceux qui tirent plus de la moitié de leur revenu familial de l'agriculture ; ils exploitent en revanche près de 70 % de la SAU totale.

Le nombre d'exploitations est en baisse constante. Plus de 150 d'entre elles ont disparu au cours des 20 dernières années. Cette baisse a contribué à une forte restructuration des exploitations, marquée par une augmentation importante de leur taille, une augmentation des cheptels et de la productivité. […]

La production bovine laitière, vendue en gros et transformée localement, est le pilier de l'activité agricole. L'effet combiné de la diminution constante de l'effectif de vaches laitières, dû à l'instauration des quotas laitiers et du départ en retraite de nombreux petits producteurs, contribue à déstructurer l'activité agricole et conduit à penser une nouvelle forme d'agriculture. De plus, les sièges d'exploitations dispersés et les coûts de ramassage du lait en montagne posent un problème majeur tant aux entreprises de collecte qu'aux exploitants, qui peuvent être amenés à devoir s'équiper spécialement.

Face à cette situation […], de nouvelles tendances s'observent comme la création d'ateliers de transformation à la ferme, en vue de la vente directe de produits fermiers et le développement d'ateliers complémentaires bovin/viande. […]

DOCUMENT 4

Extrait d'une fiche action LEADER du PETR
Préserver et soutenir les activités agricoles

LEADER 2014-2020	GAL (Groupe d'Action Locale) du PETR du Pays de la Déodatie	
Action	N°5	Préserver et soutenir les activités agricoles
Sous-mesure	19.2 - Mise en œuvre des Stratégies de Développement Local	
Date d'effet	20/12/2018	

1. Description générale et logique d'intervention

A) Contexte au regard de la stratégie et des enjeux

Le Pays de la Déodatie est avant tout un territoire rural. L'agriculture y joue un grand rôle, tant économique qu'environnemental ou social. Cependant, le territoire a enregistré d'une part, une baisse de 26 % des exploitations sur les dix dernières années, avec un âge moyen en augmentation pour les chefs d'exploitations. Le renouvellement des générations est donc une préoccupation majeure.

D'autre part, l'agriculture est surtout caractérisée par une typologie d'exploitations de moyennes structures de montagne à dominante herbagère plus fragilisées que d'autres dans le contexte économique européen et dans la compétitivité liée à l'innovation technologique dans les secteurs de montagne. Pour autant, un développement des circuits courts* se met en place sur 30 % des exploitations du Pays mais reste de loin perfectible tant dans la démarche collective de vente que dans la communication.

* Définition du circuit court : est considéré comme circuit court un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte, à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire entre l'exploitant et le consommateur.

DOCUMENT 4 (suite)

B) Objectifs stratégiques et opérationnels

Objectifs stratégiques :

- Valoriser les potentiels et les ressources territoriales.
- Construire des réseaux d'acteurs comme vecteur de consommation, de coopération et d'innovation.

Objectifs opérationnels :

- Mettre en place un plan de Mobilisation Agricole sur le Pays de la Déodatie autour des volets de l'installation, de la transmission et de l'efficacité économique.
- Accompagner et soutenir la filière agricole dans une affirmation de son poids dans l'économie présentielle (économie basée sur la population locale qui, à la fois, produit et consomme).
- Structurer de façon durable les circuits courts sur le territoire.

C) Effets attendus

- Amélioration de la diversité des produits alimentaires agricoles issus du territoire et de leur accessibilité pour les résidents et les visiteurs de passage.
- Augmentation du nombre de lieux de restauration hors domicile où il est possible de consommer local.
- Existence d'une logistique efficiente adaptée aux produits agricoles locaux et à leurs particularités (identité du territoire, valorisation d'une agriculture raisonnée).
- Auto-analyse des exploitations agricoles à partir d'études en vue d'une meilleure efficacité économique.
- Réflexion collective autour de la problématique « reprise des exploitations ».
- Accompagnement à la création et au développement de Groupements d'intérêt Économique et Environnemental (GIEE).

DOCUMENT 4 (suite et fin)

2. Type et description des opérations

Analyse de la population, des pratiques et des potentialités agricoles du Pays de la Déodatie pour permettre :

- Un soutien économique à la filière agricole :
  - Réalisation d'audits de performances technico-économiques et d'audits énergétiques des exploitations en préfiguration de la mise en place de Groupements d'intérêt Économique et Environnemental.
  - Réalisation de pré-études d'installation en avant-projet de transmission.
  - Mise en réseau des acteurs locaux sur des démarches de réflexion relative à des projets de transmission agricole, y compris mise en place d'actions promotionnelles de la profession à l'échelle du Pays.
- Une structuration durable des circuits de proximité sur le territoire :
  - Études préalables (faisabilité économique et technique) et réalisation de circuits courts.
  - Études portant sur la mise en adéquation de productions agricoles locales et la demande locale.
  - Soutien à la mise en place de productions nouvelles (par rapport à celles existantes sur l'exploitation).
  - Développement de systèmes de commercialisation de produits agricoles en circuits courts sur le territoire de la Déodatie.
  - Soutien aux démarches favorisant l'utilisation de produits locaux (produits élaborés/transformés sur le territoire à partir de matière brute animale ou végétale du territoire) dans la restauration hors domicile (RHD).
  - Soutien à la promotion des produits locaux sur le territoire du Pays de la Déodatie.

DOCUMENT 5

Acteurs locaux du PETR de la Déodatie et actions menées (Données modifiées pour le sujet et provenant de sources diverses)

Sur le territoire, nous pouvons répertorier différents acteurs liés à la thématique de l'agriculture et de l'alimentation comme :

- 3 AMAP et 5 structures « Ruche qui dit Oui » (groupements de producteurs/consommateurs pour limiter les intervenants et faciliter la mise en marché des productions).
- Des Bistrots de pays : L'opération « Bistrots de Pays » est une démarche originale mobilisant des établissements (bistrots, cafés, autres débits de boissons) dans un projet de pays. Le Bistrot de Pays a pour but de contribuer à la conservation et à l'animation du tissu économique et social en milieu rural par le maintien, ou la recréation, du café de village multiservices de proximité.
- 23 producteurs référencés par le label « Bienvenue à la ferme ».
- L'association Solidarité Paysans Lorraine qui vient en aide aux agriculteurs en difficulté.
- Plusieurs associations locales (dans les 2 intercommunalités du PETR) qui travaillent sur les jardins, les vergers solidaires et les ateliers culinaires.
- La cuisine centrale de Saint-Dié-des-Vosges (ouverture en janvier 2017 pour livrer 2 500 repas par jour dans les écoles, maisons de retraite, crèches) qui, via un site pilote (collège de Saint-Dié-des-Vosges), travaille sur la lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Des structures d'insertion en maraîchage dans les 2 intercommunalités du PETR qui proposent des paniers à prix réduit pour les personnes en difficulté.
- Le Réseau paysan bio lorrain créé en 2005 qui rassemble 15 producteurs sur le PETR. Un des services en développement est la logistique pour la commande hors domicile.
- Le Réseau fermier lorrain pour lequel la Chambre d'Agriculture a créé une plateforme web pour faciliter les commandes publiques (collèges et lycées, IUT, Hôpital, EHPAD).
- La communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges met à disposition des familles des lombricomposteurs à moindre coût et évite ainsi le traitement de 10 tonnes de déchets par an.
- Le réseau des boutiques de produits du terroir du PNR de Lorraine.

DOCUMENT 6

Extrait du site internet du réseau régional des PAT en Grand Est (rnpat.fr)

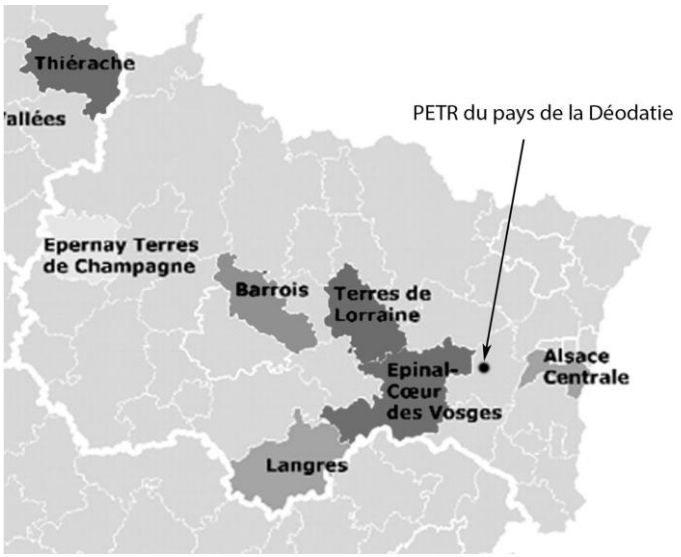

RÉSEAU PARTAAGE
Pour une Alimentation Responsable et une Transition Agri-Alimentaire en Grand-Est

Le Réseau régional des Projets alimentaires territoriaux en Grand Est (La main à la PAT) existe depuis 2018. Il s'adresse aux différents porteurs de PAT (EPCI, PETR, Parcs Naturels Régionaux…) pour leur transmettre la documentation et créer les échanges qui favorisent le développement de leurs projets.

La main à la PAT est en cours d'intégration en 2020 dans le réseau PARTAAGE* : réseau régional de transition alimentaire qui rassemble les acteurs régionaux (DRAAF, ADEME, DREAL, Conseil Régional, Chambre Régionale d'Agriculture, ARS etc) et les acteurs des filières et enjeux associés (acteurs économiques, associatifs etc).

Le réseau PARTAAGE est animé par l'association Citoyens & Territoires Grand Est et les sous-thématiques (PAT, lutte contre le gaspillage, restauration collective…) seront animées par des acteurs spécifiques. L'association est appuyée par *ACTeon environment* pour l'animation du volet PAT (ACTeon est un bureau de conseil et de recherche spécialisé dans l'appui au développement et à la mise en œuvre de stratégies et politiques de l'environnement).

Le réseau des PAT bénéficie d'un site web collaboratif avec des ressources partagées et une lettre d'information qui touchent actuellement plus de 200 acteurs. Cet outil numérique de la main à la PAT sera intégré en 2020 à l'interface collaborative du réseau PARTAAGE.

Par ailleurs, plusieurs rencontres ont été organisées sur les aspects méthodologiques puis techniques des projets alimentaires territoriaux.

* **P**our une **A**limentation **R**esponsable et une **T**ransition **A**gri-**A**limentaire en **G**rand **E**st

DOCUMENT 7

Plaquette de présentation des PAT par le ministère de l'Agriculture (site internet agriculture.gouv.fr)

Construire votre projet alimentaire territorial

Qu'est-ce qu'un projet alimentaire territorial ?

Prévus dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (Art 39), les projets alimentaires territoriaux s'appuient sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, du besoin alimentaire du bassin de vie et identifiant les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire.

Élaborés de manière concertée à l'initiative des acteurs d'un territoire, ils visent à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé. L'alimentation devient alors un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques sectorielles sur ce territoire.

DOCUMENT 7 (suite)

Quels sont les enjeux ?

Les projets alimentaires territoriaux répondent à l'enjeu d'ancrage territorial mis en avant dans le PNA et revêtent :

- **une dimension économique :** structuration et consolidation des filières dans les territoires, rapprochement de l'offre et de la demande, maintien de la valeur ajoutée sur le territoire, contribution à l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles ;
- **une dimension environnementale :** développement de la consommation de produits locaux et de qualité, valorisation d'un nouveau mode de production agroécologique, dont la production biologique, préservation de l'eau et des paysages, lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- **une dimension sociale :** éducation alimentaire, création de liens, accessibilité sociale, don alimentaire, valorisation du patrimoine.

Quels partenaires ?

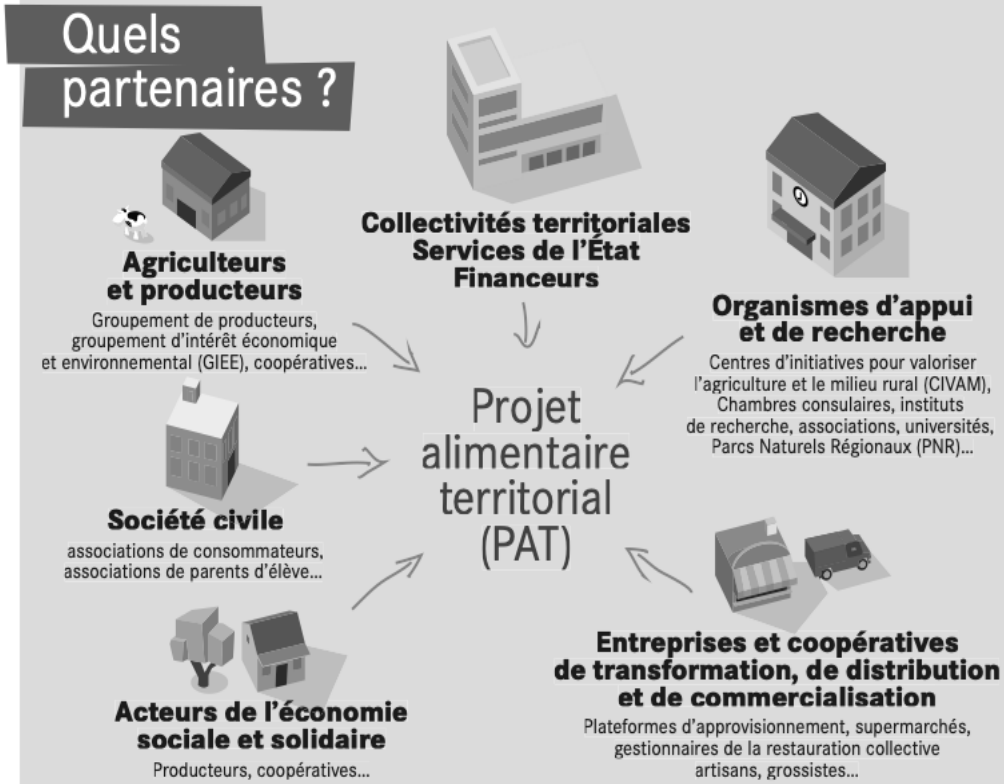

DOCUMENT 7 (suite)

Comment créer et développer un projet alimentaire territorial ?

L'appui sur un diagnostic partagé par les acteurs locaux et la coordination de l'ensemble des actions par une instance de gouvernance sont gages de la réussite de la mise en place de votre PAT. La DRAAF peut vous accompagner dans cette démarche, en vous informant sur les soutiens méthodologiques, et en facilitant la mise en relation avec les acteurs du territoire.

Les actions de votre PAT, répondant aux objectifs du Plan régional d'agriculture durable et du Programme national pour l'alimentation, peuvent s'articuler avec d'autres outils de politique publique territoriale: SCoT*, agenda 21 local, contrat de bassin, programme régional de développement rural, charte des PNR, contrat de ruralité, contrat de santé local, stratégie touristique, SRADDET*, etc.

*__FEADER__ Fonds européen agricole pour le développement rural

__FEDER__ Fonds européen de développement régional

__LEADER__ Liaison entre action de développement de l'économie rurale

__PNA__ Programme national pour l'alimentation

__SRADDET__ Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

__ScoT__ Schéma de cohérence territoriale

Quels financements ?

Les projets alimentaires territoriaux peuvent mobiliser des fonds publics et privés. Ils peuvent également générer leurs propres ressources.

Les appels à projets du PNA*, les crédits des collectivités, du FEADER* (en particulier initiatives LEADER*) ou du FEDER* sont des sources de financement possibles.

Comment valoriser votre projet alimentaire territorial ?

Les PAT peuvent bénéficier d'une reconnaissance officielle délivrée par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation.
Cette reconnaissance ouvre droit à l'usage de la marque « PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL reconnu par le ministère de l'agriculture » et du logo associé.

Démarche à suivre :
http://agriculture.gouv.fr/faire-reconnaitre-un-projet-alimentaire-territorial

DOCUMENT 7 (suite et fin)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

agriculture.gouv.fr
twitter.com/Min_Agriculture

DOCUMENT 8

Présentation des thématiques du PAT Sud 54 sur le site rnpat.fr

Le site web rnpat.fr (Répertoire National des PAT) recense l'ensemble des PAT créés en France. On y trouve une étude qui montre qu'on peut classer les actions menées dans les différents PAT en 6 thèmes : Économie alimentaire, Nutrition / Santé, Accessibilité sociale, Environnement, Urbanisme / Aménagement, Patrimoine gastronomique et culturel.

On y trouve aussi des fiches de présentation de PAT, voici par exemple le PAT du Sud 54. Il est mis en œuvre à l'échelle d'un grand bassin de consommation de 700 000 habitants (140 hab/km^2) composé de 3 pays/PETR (Val de Lorraine, Lunévillois, Terres de Lorraine) et de la métropole du Grand Nancy. C'est le conseil départemental de la Meurthe-et-Moselle (54) qui pilote ce projet.

À cette échelle il est possible d'atteindre les seuils économiques pour le développement de certaines activités de production, de transformation ou de commercialisation et assurer les articulations et les régulations. Par souci d'efficacité, les réponses et les projets sont mis en place aux échelles adaptées (depuis la plus petite, la communauté de communes, jusqu'à la plus grande, le département). Chaque territoire a pu se concentrer sur une thématique de son choix tout en travaillant sur un ensemble de thématiques secondaires.

Acteur / Territoire	Thématiques principales de travail choisies.
PETR Val de Lorraine en partenariat avec le PNR de Lorraine.	L'offre alimentaire locale.
Pays Terres de Lorraine en partenariat avec ATD Quart Monde.	Se nourrir lorsqu'on est pauvre.
PETR Lunévillois.	Lutte contre le gaspillage alimentaire.
Syndicat mixte de la Multipole Nancy Sud Lorraine.	Mise en œuvre d'outils de préservation et de valorisation du foncier agricole.

DOCUMENT 9

Extrait du site PAT Terres de Lorraine - 04 octobre 2020 - terresdelorraine.org/fr

Les mirabelles accessibles à tous !

Malgré l'abondance des mirabelles cette année, l'accès à des fruits à bons prix n'est pas une évidence pour tous, particulièrement en ville. Le prix sur les étals peut s'avérer dissuasif pour les plus petits budgets. Et tout le monde n'a pas le réseau personnel pour bénéficier de fruits gratuitement.

Dans le cadre de la démarche « Se nourrir lorsqu'on est pauvre » impulsée par ATD Quart Monde en 2016, une expérimentation originale d'achats groupés de fruits et légumes est menée sur le territoire. Après les pommes de terre, les carottes et les potimarrons en décembre dernier, où près de 100 familles avaient passé commande de 1,8 tonne de légumes à un maraîcher local, c'est la mirabelle qui était au menu cette fois à la fin du mois d'août… saison oblige ! Une cinquantaine de familles a passé commande de 285 kilos du fruit emblématique de la Lorraine à une productrice du Nord toulois. La logistique était assurée par le centre socioculturel Michel Dinet à Toul.

Le principe de cette action ?

Se grouper pour acheter à bon prix des productions à quelques kilomètres de chez soi.

L'objectif est de mettre en relation des consommateurs et des producteurs locaux dans un but d'échange économique intéressant pour les uns et les autres (produits invendus, en surproduction ou déclassés).

L'opération est destinée en priorité aux personnes en précarité. Ces dernières passent commande via les organisations investies dans le projet : ATD Quart Monde, le chantier d'insertion de la communauté de communes Terres Touloises, le centre socioculturel Michel Dinet, la Croix Rouge Toul, le Secours catholique. Le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, la chambre d'agriculture et le pays sont également impliqués.

DOCUMENT 9 (suite et fin)

Un procédé gagnant-gagnant

Si les moins fortunés accèdent à des produits de première qualité à des prix raisonnables, les producteurs quant à eux y trouvent des débouchés complémentaires. C'est un enseignement majeur de cette expérimentation : si les agriculteurs préfèrent donner que jeter leurs invendus, ils aiment mieux encore vendre le fruit de leur travail, fût-ce à prix plus bas, que donner. Confortés par les résultats (150 familles impliquées sur les deux expériences), les partenaires souhaitent poursuivre l'action. Ils vont chercher à la rendre pérenne à travers une organisation à réfléchir avec les producteurs locaux. Un prochain temps de travail aura lieu dans cet objectif en octobre ou novembre.